|  |  |
| --- | --- |
| logo-LAM-HDF | Jean Pierre Dubois  Secrétaire LAM H D F macl.jp@orange.fr |

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et remercie la présence de :

 Monsieur Bernard CAILLIAU Conseiller départemental du Pas de Calais et président du conseil d’administration du parc d’Olhain.

Monsieur CAILLIAU remet 5 coupes du département aux 5 compétiteurs du CDAM 62

 De Monsieur Jean Pierre COISNE Président du CROS Nord Pas de Calais( Comité Régional Olympique et Sportif).

De monsieur Jean Marc KETELS Président du CRISA. (Conseils Régionaux Interfédéraux des Sports Aériens).

Tous d’abord une pensée pour les familles qui ont perdu un proche, un président, un membre, un ami cette année .

Nous sommes :

104 Présents

17 Pouvoirs

59 Clubs présents ou représentés

**Quelques chiffres**

Nous sommes : 75clubs

 Nb clubs Licenciés

 Aisne 9 225

 Nord 24 775

 Oise 16 404

 Pas de Calais 20 564

 Somme 6 140

 2108 Licenciés en 2017 nous étions 2109 licenciés

 77 féminines

 2031 Hommes

 275 Jeunes de moins 18 ans 14 féminines 261 hommes

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| age | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 |
| femmes | 0 | 3 | 0 | 2 | 2 | 1 | 1 | 3 | 1 | 0  | 0 | 0 | 1 |
| hommes | 19 | 23 | 28 | 28 | 39 | 29 | 28 | 18 | 18 | 16 | 9 | 2 | 4 |

**Nouveau club dans le Nord:**

Association de Modélisme de Lomme N° 1651Président Mr Ludovic Vuye

**Modification du bureau**

Monsieur Patrick FLEURQUIN déjà membre du bureau, aidera Jean Pierre DUBOIS comme secrétaire adjoint.

Changement de fonction :

Sandrine DUSZKO passe trésorière

Jacques CARREZ trésorier adjoint.

Il s’occupera de la gestion du matériel et représentera la ligue lors des déplacements sur le terrain

**Les Manifestations**

Voir sur le site de la FFAM <https://dirigeants.ffam.asso.fr/echangecollaboratif/o77.html>

**Droit d'inscription d'une manifestation** Le droit d'inscription au calendrier fédéral est de 16 € pour manifestation d'une journée et de 24 € pour une manifestation de plus d’une journée. Les frais d’inscriptions sont réglés via le mode de paiement en place pour le club saisissant la manifestation dans l’extranet des dirigeants (prélèvement, carte bancaire ou chèque).

Les types suivants de manifestations ne donnent pas lieu à paiement d'un droit d'inscription :

Journée annuelle des associations, Téléthon

Session de passage d'ailes, rotors et brevets

Séance de passage de QPDD

Stage d'initiation ou de formation.

**Précisions**

**Présentation publique d'aéromodèles Extérieur :** les présentations publiques réalisées en extérieur doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préfectorale.

**Exposition, brocante, bourse d’échange, portes ouvertes :** ce type de manifestation ne donne pas lieu à vol. Une manifestation au cours de laquelle des vols en double commande sont prévus doit être enregistrée en tant que journée d'initiation au vol.

**Journée d'initiation au vol** : ce type de manifestation est à utiliser pour une journée donnant lieu uniquement à des vols d'initiation réalisés en double commande.

**Journée annuelle des associations, Téléthon :** peuvent être également déclarées au titre de ce type les journées à thème organisées notamment dans un contexte Jeunesse & sports (sport en famille, féminines, handicapés, …). Ce type de manifestation ne donne pas lieu à vol.

**Stage d'initiation ou de formation** Est considéré comme stage de formation, un stage spécifique organisé par un club au profit de licenciés originaires de plusieurs clubs. Un tel stage peut être organisé à l'initiative du club ou à la demande de la LAM ou du CDAM et d'une durée minimum d'une journée complète. L'inscription au calendrier fédéral est effectuée par le club organisateur. Les actions de formation organisées dans le cadre des activités de formation internes au club (notamment cas d'un centre de formation agréé pour l'aéromodélisme) ne doivent pas être déclarées comme stage de formation.

Les actions réalisées dans le cadre d'une convention avec un établissement scolaire ne doivent pas être déclarées comme stage d'initiation ou de formation puisqu'elles donnent lieu à une couverture d'assurance particulière (délivrance de passeports scolaires).

**Compétition :** manifestation organisée suivant un règlement sportif approuvé par la FFAM et donnant lieu à un classement.

**Meeting**

Vous devez l’enregistrer sur le site de la FFAM, je reçois un avis que je valide ou pas.

45 jours avant la manif, vous demandez un arrêté préfectoral (vous me faites une copie).

Si vous déclarez votre manifestation sur le site de la ligue, elle ne sera pas déclarée à la fédé.

Par contre, en enregistrant sur le site fédé, Jean Pierre Thomas renseignera le site de la ligue.

Lorsque vous avez reçu l’arrêté préfectoral, vous devez faire une copie et l’envoyer à la FFAM

Vous pouvez me mettre en copie.

Cela permettra aux pilotes qui ont participé au meeting de valider leur QPDD.

Restera aux pilotes d’aller dans leur espace personnel de la fédé et de valider leur QPDD.

**Sinistres**

Cette année, 4 sinistres enregistrés.

Le 10 avril 2018 : « détériorations répétées de la part des sangliers » Club d’Aéromodélisme Senlisien. Le club a fait une demande à la ligue pour participation à l’achat d’un grillage avec matériel pour électrifier le grillage. La FFAM a participé pour 500€ pour dédommagement et 300€ pour achat d’une protection électronique

Faute d’inattention : le 3 juin 2018 « lors du rodage du moteur sur un établi, la main du modéliste a accroché l’hélice » : conséquence : 17 points de suture. Model club Artesien

Le 1er juillet 2018 : « suite au décollage de l’aéromodèle, après avoir rentré le train, l’avion est devenu incontrôlable » : conséquence : aile et porte droites de la voiture enfoncées » Model club de Laon frais 1971€

Le 15 juillet 2018 : « erreur de pilotage avec un multi rotor »survol d’un champ en cours de moissonnage. La moissonneuse a avalé le multi-rotor et l’a broyé en petits morceaux, c’est cela qui a dû mettre le feu à une partie du champ.

Le cultivateur demande le remplacement de son extincteur.

Club d’aéromodélisme de Senlisien

Aide à la compétition par la FFAM

Cette année, 5 jeunes ont monté un dossier pour dotation accession à la compétition.

Sosthène DARGNIES en F3J du club de FRM a reçu un chèque de 600€ pour achat d’un planeur d’occasion.

Théo LEROY en F3M du club du MACA a reçu 5 servos valeur 360€

Florentin TAKSZ DHOOP en F3P du club de Lens a reçu un clik r2 avec radio valeur 327€

Timéo BOUILLARD en F3M du club de Senlis a reçu 5 servos valeur 360€

Maori BOUILLARD en F3M du club de Senlis a reçu moteur DLE55 valeur 362€

1 jeune a monté un dossier pour une bourse d’aide à la compétition :

Jeffrey DUROCHART en F3P du club les ailes du Vauroux a reçu un chèque de 400€

Dans les Hauts de France, 5 jeunes ont été dotés pour accession à la compétition sur 11 en France

Total des dotations 2109€

**Photos sur carte de membre**

Après un contrôle sur le site de la FFAM, il s’avère que beaucoup de membres ne mettent pas leur photo sur leur carte de membre.

Je ne peux pas vous obliger à mettre votre photo, mais je ne validerai pas les QPDD, les brevets et les ailes si la photo n’est pas sur le site et sur la licence.

Nous ne pouvons pas vous demander une pièce d’identité pour vérifier votre identité lors de meeting avec QPDD obligatoire.

La seule preuve est sur votre licence FFAM.

Merci de mettre la photo lors de l’enregistrement ou du renouvellement de licence

Pour renseigner votre photo allez dans votre espace personnel

 Information

Personne

Télécharger cette photo après l’avoir mis dans un fichier

**QPDD ailes brevets**

Cette année, 17 séances de QPDD avec brevets étaient programmées.

4 ont été annulées

Soit :

11 ailes

76 brevets A

2 brevets B

Sur les 13 séances :

 7 ailes de bronze

 2 aile d’Argent

 2 aile Or

 56 brevets A avion

 16 brevets A planeur

 4 brevets A hélico

 2 brevet B

 29 brevets A par création automatique

Depuis le 1er janvier 2013, le passage des QPDD avion, planeur et hélicoptère est conditionné par la détention préalable du brevet « A » vol extérieur ou le brevet « B » vol intérieur ou extérieur, pour le type de modèle considéré.

Un candidat ayant perdu sa QPDD( pas de meeting depuis 3 ans), peut la repasser sans devoir passer son brevet A d’où création automatique.

81 QPDD

51 QPDD avion

12 QPDD planeur

4 QPDD hélico

14 QPDD jet

Avant d’organiser une séance de QPDD, assurez-vous :

Qu’un autre club près de chez vous n’organise pas aussi une séance. Dans ce cas, je valide la 1er demande.

D’avoir les examinateurs disponibles et, si possible, près du lieu.

A ce jour, dans les Hauts de France, nous avons 18 examinateurs et 10 ont souhaité venir les renforcer. Cette après-midi, une formation est prévue.

Vous trouverez la liste mise à jour des examinateurs sur le site de la ligue.

**Ailes / brevets / QPDD**

Les examinateurs et les juges sont des bénévoles, leurs frais de déplacement ne sont pas pris en charge par la fédé ni par la ligue.

Lors de ces séances, nous vous demandons de prendre en charge les frais de restauration.

En ce qui concerne les frais de déplacements, la ligue participe en partie : 0.10€ du Km et à hauteur de 15€ maximum par examinateur, le club prenant en charge le reste.

C’est pour cela que nous vous demandons de prendre des examinateurs près du lieu de la rencontre.

**Rappel : Modèle :**

Inférieur à 500grs : pas de QPDD

 De 501 grs à 7Kg : modèle catégorie A1

 De 7Kg à 25 Kg : modèle catégorie A2

 Plus de 25 kg : modèle catégorie B.

Le poids de référence d’un modèle est en ordre de vol réservoir plein.

Une séance de QPDD ne peut pas être organisée le jour d’une manifestation publique d’aéromodèles.

Pour passer la QPDD, le candidat doit utiliser son propre aéromodèle et être en mesure de présenter aux examinateurs sa licence (sous forme dématérialisée ou plastifiée) sur laquelle est mentionné le brevet ad hoc détenu.

**Juges**

Nous avons

1 juge inter Marc WEYENBERG

2 juges Nat Dany GILLION et Jean Claude BACQ

2 juges agréés Bernard FOUCART et Dominique MULLER

3 juges stagiaires Ramon Éric, Francis GIARRAPUTO, Richard NADAUD

**Manifestations du 1er janvier au 31 novembre**

1 Compétition Internationale

12 Compétitions Fédérales

0 Interclubs

7 Expo/ brocante

7 Téléthon

29 Stages de formation ou d’initiation

0 Symposiums

2 Journée d’initiation au vol

2 Concours Indoor

34 Prestations privées extérieures

94 manifestations sans appel au public

Pour ces manifestations, pas besoin d’arrêté préfectoral.

21 Présentations publiques

Seuls 5 clubs ont fait une demande préfectorale.

Seuls les pilotes qui ont participé à ces meetings pourront valider leur QPDD.

C’est au pilote de valider sa QPDD dans son espace personnel.

Il pourra le faire seulement si le club organisateur a enregistré la manifestation et envoyé la copie de la 1er page de l’arrêté préfectoral. à la FFAM

**Championnat de France**

Nous avions deux directeurs de vols lors des championnats

 F3P Guillaume Maerte

 F3J Philippe Quoy

23 pilotes des Hauts de France ont participé à un championnat de France cette année. Certains d’entre eux ont participé à deux CF.

9 en F3P

3 en F3Q

3 en F3A

4 en F3M

3 en F3J

5 en F5J

 en vol libre

1 en Multi racing

Ces 23 pilotes représentent seulement 14 clubs

Les responsables des différentes disciplines vous donneront leur classement avec de très beaux résultats pour certains.

Pas moins de 10 podiums et 3 places de 4éme.

6 cadets ou juniors seront récompensés par leur responsable de discipline

La ligue leur offre un bon cadeau sur présentation de la facture.

 1er 50€

 2éme 40€

 3éme 30€

 4éme 20€

Les départements du Nord et de l’Oise offrent la même somme.

Le Pas de Calais les a déjà dotés en cours d’année. (100€ en bon d’achats)

Cette année, 3 championnats de France n’ont pas eu lieu.

Montgolfière

Hélicos

Planeur F3B

1 nouveau championnat FPV Racing multi rotor F3U

Rappelle La ligue rembourse les frais d’inscription

Responsable des différentes disciplines

F3A Nicolas Foucart <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

Vol libre pas de représentant

VGM pas de représentant

Planeur Philippe QUOY <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

F3C pas de représentant

F3P Guillaume MAERTE <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

Maquette Laurent Buyssine

Modèle spatiaux Sandrine DUSZKO <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

Hydravion pas de représentant

Jet pas de représentant

Multi Racing pas de représentant

Correspondant littoral Frédéric QUENTO <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

Si vous êtes intéressé par un poste ?

Projet de Franck DARRAS <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

**Subventions**

Dotations FFAM

Que fait la fédé pour ses clubs ?

Cette année, 100% des demandes de dotations matériel ont été satisfaites soit 16 clubs pour un montant de 4300€

3 ensembles de radio école Futaba TK6 : 714€

1 un simulateur Realfligt Drone : 143€

1 Avion Canary avec Moteur thermique 2 T 7,5 cm3 : 203€

1 Clik avion complet : 169€

3 Outillages pour école de formation remboursement de 300€ max 900€

1 Balise - Emetteur Icare 2 439€

1 Real flight simulator : 206€

2 Kit FPV Wizard X220S batterie chargeur casque radio et recepteur  779€

3 Planeur EPP - Easyglider Pro motorization et servos inclus : 702€

**Subvention d’aides aux clubs soit 5000€ pour**

2 tondeuses : 3 700€

2 aménagements de terrain 300€

1 remise en état de terrain  500€

1 protection terrain 550€

**Montants plafonds de prise en compte d’une tondeuse à gazon par la fédé :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Type | Surface à tondre | Moteur | Largeur coupe | Montant plafond |
| Autoportée + bacramassage | 1800 à 5000m² | Bridge et straton15 cv | 107 cm | 1605€ |
| AutoportéeMulchi | 1800 à 5000 m² | Bridge et straton15 cv | 96 cm | 1100€ |
| Autotractée | 1200 à 3000 m² | Bridge et straton5 cv | 46 cm | 670€ |

4 Dotations accession compétition 2009.00€

1 Bourse déplacement compétition inter 400.00€

**Dotation Ligue**

Coopérative 2236.50€

MODELE AIR CLUB LENS BENIFONTAINE 100€

AC D'ALBERT MEAULTE MAURICE WEISS 100€

ARRAS MODEL AIR CLUB 100€

CAMBRAI A.M.C. BLERIOT 100€

AERO MODEL CLUB MARQUISE 165€

CLUB AEROMODELISME SENLISIEN 100€

LES FAUCHEURS DE MARGUERITES 100€

CLUB AEROMODELISME DE MARCK 70€

ASS. VALENCIENNOISE D A. M. 150€

MODEL CLUB DE CHATEAU THIERRY 150€

ASS. M.R. AVIONNEUX DE WAVRIN 100€

AMICALE AEROMODELISME ATTITUDE 100€

VDP BLANC NEZ 100€

LOOPING CLUB ANNOEULLINOIS 100€

ASS. L.C.E. DE MODELES SPATIAUX 100€

LES AILES CARLESIENNES 150€

CLUB D AEROMODELISME DU NOYONNAIS 100€

CREIL AIR MODEL 97€

RADIO MODELE CLUB SOISSONNAIS 100€

2 CAPS AERO 40€

LES AILES FREVENTINES 114.50€

FPV RACING DRONE du THELLE 100€

Participation familiale (femmes) 882.25€

Complément dotation FFAM (tondeuse/terrain) 500.00€

Aide Aux Championnats 820.00€

Total subventions FFAM/Ligues 16100€

Merci d’informer vos membres des dotations FFAM/ligue

Chaque club a le droit à une dotation.

Courant décembre, je vous demande par mail vos souhaits

En fonction de vos demandes, le bureau choisit dans la mesure du possible

pour une dotation soit par la FFAM, la ligue, le CDAM ou votre département.

**Problème de terrain ou de club**

Problème de terrain ou de club

Le Club de Herlies a reçu un mail du club des ULM indiquant que les ULM et les modélistes ne sont pas enregistrés à la Préfecture.

Une réunion avec la mairie (propriétaire du terrain) et les ULM et les modélistes a eu lieu pour faire la déclaration. Jean Marc Problème résolu

Le Club de Laon devrait déménager pour l'implantation de fermes photovoltaïques.

Le club voulait se rapprocher avec les ULM mais le Président des ULM ne veut pas les accueillir.

Le lundi 01/10/2018, se sont rassemblés sur le terrain de l'aérodrome de LAON CHAMBRY le Président de l’Aéroclub de LAON, des pilotes de l'aéroclub, Président du MODEL CLUB LAON, afin de vérifier et d'envisager les conditions et la faisabilité d'un possible transfert

Cette concertation fait suite à la demande de Jean Marc KETELS président de la Ligue ULM des Hauts de France. Attente de déplacement du terrain

Club de St Omer : deux modélistes ont survolé la piste grandeur alors qu’un avion était en phase d’atterrissage

Pas de dégâts mais une belle frayeur pour le grandeur.

Lorsque vous avez un différend avec l’un de vos membres et que vous souhaitez le radier pour non-respect des statuts ou du règlement intérieur, vous devez faire une réunion de bureau en stipulant bien dans le compte rendu le motif, le convoquer par écrit à une réunion pour qu’il puisse s’expliquer et si vous le radiez, le faire par lettre recommandée.

Cette année, il y a eu deux cas et à chaque fois la procédure n’était pas bien respectée.

**Assurance**

Responsabilité civile des clubs.

Le contrat qui assure la FFAM et ses clubs affiliés ne couvre pas le matériel du club, ni son local

Le club a donc tout intérêt à souscrire une assurance optionnelles des lors que la valeur de ses bien le justifie.

**Tondeuses autoportées**.

Les tondeuses autoportées sont considérées comme des véhicules terrestres à moteur. A ce titre, elles font l’objet de l’obligation d’assurance automobile.

Le contrat d’assurance de la FFAM n’inclut pas cette garantie. Il faut obligatoirement souscrire un contrat d’assurance. La FFAM propose un contrat (voir dans contenu informatif de l’extranet – assurance).

 **Les biens des clubs.**

Le contrat d’assurance FFAM ne couvre pas le matériel du club ou prêté à un club.

Le club doit souscrire une assurance pour barnum, groupe électrogène, sono etc ... Un contrat groupe est en vigueur par la FFAM.

**RIB**.

Cette année, nous avons changé de banque, elle ne nous fait pas payer les frais de virements.

Nous avons décidé de faire le moins possible de chèques, tout le monde est gagnant, pas de timbres, plus sûr, plus rapide.

Pour cela nous avons besoin d’un RIB de votre club. Certains d’entre vous nous l’ont fait parvenir.

Merci pour les autres de nous envoyer un RIB. par mail : houel.andre@neuf.fr

**Protocole et enregistrement des terrains**

Protocole et enregistrement des terrains

Depuis le début septembre, Thierry Bordier de la FFAM, fait le pont sur la position des terrains et l’enregistrement des N° d’AIP, certains d’entre vous ont dû être contactés

Sur les 73 clubs,67 devraient avoir un protocole ,seuls 6 clubs n’ont pas besoin de protocole : indoor , vol libre : vol libre AULRT de Lille Roubaix Tourcoing , vol indoor :Les 3L ailes de la Lys,Ribecourt Aéromodélisme , Plus Vite Plus Haut Plus Fort, Allez les Drones , Association de Modélisme de Lomme .

**4 clubs ont un protocole signé par la DGAC** , mais pas de copie , malgré plusieurs relances

Venette indoor Club 8436

Les Aigles du Vauroux 8427

Modèle Club Abbevillois 8333

Aéro Modèle Club de Vignacourt 8435

Merci de me faire parvenir une copie par mail

**6 clubs ont une demande encours** :

Gohelle Aéro Hervelinghen

2 Caps Tartinghen

Les Ailes Fréventines :

Club Aéromodélisme Méru Sablons

FPV Thelle

Albatros Model Club de Herlies

Deux clubs ont leur terrain dans les Hauts de France , mais leur siège social est situé dans

 Le Département 51 ou 76, nous avons invité les responsables des clubs à notre AG .

Le club Association Modéliste de la Vallée de la Bresle Normandie Picardie N° 987 siège social au Tréport et terrain dans la Somme : Mr KRAUSE HANS .le président c’est excusé

Aéro Model Club Rémois N° 962 siège social à Reims et terrain dans l’Aisne : Mr Lucien BARDON, ou Mr Marc Fauvel. Mr BARDON souhaite rejoindre les hauts de France

**BIA : Le Brevet d’Initiation Aéronautique**

Laurent Buyssine <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

**Rapport financiers et Rapport Présidents**

**Sandrine trésorière de la ligue** <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

**Présidents et trésoriers des CDAM**

**Président CDAM 59 Daniel Hazebroucq** <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

Tr**ésorier CDAM 59 Philippe Quoy**  <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

P**résident CDAM 62 Christophe Hennache** <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

**Trésorier CDAM 62 Jean Pierre Dubois** <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

Représentants de départements

**Aisne 02 Bernard Littiere** <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

**Oise 60 Laurent Gosset pas**

« Le département de l’Oise compte 15 clubs, dont un club pratiquant uniquement le planeur (Les trois pentes) Le nombre de membres se situe entre 400 et 450 membres suivant les années (de 2012 à 2018). Le nombre de féminines reste stable de 7 à 10 licenciées.

L’Oise est en 3° position au nombre de licenciés derrière le Nord et le Pas de Calais, mais ramené au nombre d’habitant, elle se situe en première place (4,9 /10000 habitants) devant l’Aisne (4,2/10000), le Pas de Calais (3,8/1000), le Nord (3/10000) et la Somme (2,5/1000).

Pour 2018

* 404 membres dont 10 féminines.
* Moyenne d’âge 48 ans (comme les HdF), 30% des licenciés > 60 ans
* 359 adultes / 29 juniors / 16 cadets
* Majoritairement vol RC motorisé 353, planeur 45, VCC 2, encadrement 4

Loisir 376, compétition 24. Habituellement, le département compte 10 à 15 compétiteurs par ans, mais cette année ils sont 24 sur les 71 compétiteurs des HdF soit 1/3 pour l’Oise.

4 clubs accueillent majoritairement ces compétiteurs.

* Club Aéromodélisme Senlisien - 6 compétiteurs principalement en VGM avec un bon niveau
* Les Aigles du Vauroux – 4 compétiteur de très bon niveau en F3P. Il est à noter qu’un de ces compétiteurs, Jeffrey Durochat, fait partie de l’équipe de France qui représentera la France et les HdF lors des championnats du Monde 2019 en Crête.
* Les trois pentes – 4 compétiteurs en planeur
* French Multi Racing – 7 compétiteur principalement en multirotors

Au niveau des actions des clubs, je ne rentrerai pas dans le détail

* Principalement de beaux interclubs bien fréquentés ou l’on prend plaisir à se retrouver
* Des manifestations diverses type téléthon, brocantes, portes ouvertes…
* Quelques manifestations ou l’on accueille des personnes malades ou handicapées. Je mentionnerai notamment la journée Charline des Aigles du Vauroux ou les enfants atteints de maladies cardiaques on découverts l’aéromodélisme et sont repartis avec plein d’étoiles dans les yeux.
* Quelques compétitions (F3Q Senlis)
* Pas de démonstrations publiques.

Bien que les clubs dotés l’ai déjà fait, je tiens à remercier la ligue d’aéromodélisme des HdF et la FFAM pour les subventions accordées aux clubs de l’Oise cette année. »

**Somme 80 Richard Nadaud**

-«  6 clubs, 140 licenciés

- Moyenne d'âge 47 ans

- 17 cadets, 5 juniors

- 128 pratiquants le vol radiocommandé aéronefs motorisés, 7 vol radiocommandé planeurs, 2 vol libre

- Évènements 2018 : rencontres planeurs Albert 13 Mai, Amiens juin

War birds Amies 1 et 2 Septembre

Hommage à Claude et Reine BERNARD plusieurs fois champions de France en pylone racing FAI, nombreuse participation à des championnats d'Europe et du monde

- Participation aux rencontres Grands Planeurs Radiocommandés de Marc HECQUET et Richard NADAUD

Projet 2019, meeting à Rue avec le soutien de ma municipalité en hommage aux frères Caudron »

**Parole aux commissaires vérificateurs**

Philippe Quoy et Pierre Dubois vérificateurs approuvent les comptes de la ligue

Bernard Vasseur approuve les comptes du CDAM 62

**Résolutions**

Première résolution

L’assemblée générale approuve les rapports des présidents

Deuxième résolution

L’assemblée générale approuve les rapports des trésoriers

Troisième résolution

En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale nomme Pierre DUBOIS et Philippe QUOY vérificateurs aux comptes de la ligue d'aéromodélisme.

**En 2019**

Prévoir des journées formation pratique des examinateurs QPDD

**Assemblée Générale**

L’assemblée générale de la FFAM aura lieu le 23 mars 2019 à LILLE

Assemblée générale Ligue 9 novembre 2019

Proposition : soit dans l’Oise soit dans l’Aisne : à confirmer.

**Cotisation**

Cotisation actuelle de ligue a été votée le 6 novembre 2016

Je propose qu’elle reste à 10€ la 1ére année

et 20€ les années suivantes

Quatrième résolution

En application de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale fixe le montant de cotisation annuelle de membre adhérent 10€ la 1ère année et 20€ les années suivantes donc pour 2019 elle sera de 20€

**Site Ligue H d F**

Il est hébergé par la fédé

Adresse <http://lamhdf.ffam.asso.fr/>

Notre webmaster est Jean Pierre Thomas

Vous y trouverez tous les renseignements utiles :

Listes des juges examinateurs QPDD, dates des manifestations, adresses des Présidents des clubs, etc.

En entrant Sandrine et Jacques vous ont distribué les justificatifs pour le remboursement

**Loi drone ou aéronefs civils circulant sans personne à bord**

Tous les présidents de club ont reçu fin octobre un courrier de la FFAM sur le nouveau règlement.

« A ce jour, sur l’ensemble des dispositions prévues par la loi, seules deux vont entrer en vigueur. »

Une formation sous forme d’un tutoriel vidéo

Et d’un QCM de 20 questions et de s’enregistrer sur le site de la DGAC.

Vous trouverez sur le site de la fédé dans votre espace personnel un tutoriel expliquant la marche à suivre pour effectuer la formation et pour s’enregistrer.

Des sessions de formation organisées soit par votre club, votre CDAM ou par la ligue vous seront proposées, des présentations PowerPoint permettant de les animer facilement, Il faut faciliter ces démarches pour les licenciés sachant que ces dispositions nécessiteront l’utilisation de l’outil informatique

Le dispositif sonore est abandonné

Le dispositif lumineux est en cours de finalisation ; une publication est prévue début 2019 ; le concept 10g/10€ reste toujours un des objectifs.

Tous les aéromodélistes de plus de 14 ans qui font évoluer des aéromodèles de plus de 800g sont obligés de suivre la formation du télépilote

Après la formation des examinateurs QPDD, une discussion animée par Philippe Quoy était prévue sur les questions Drone : peu de présents.

J’ai reçu plus de 40 questions ; la plupart des réponses sont sur le site de la DGAC ou la Fédé.

Vous les trouverez sur le site de la ligue <http://lamhdf.ffam.asso.fr/crbst_232.html>

**Questions diverses**

Pas de questions diverses par manque de temps